MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de méthode

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2025-811** **11/12/2025**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
DGER/SDPFE/2024-578 du 22/10/2024 : Appel à manifestation d'intérêt "Expérimentations pédagogiques" auprès des établissements d'enseignement agricole.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Appel à manifestation d'intérêt "Expérimentations pédagogiques" auprès des établissements d'enseignement agricole.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Destinataires d'information
Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :
Modalités de mise en œuvre et de sélection de propositions émises par les établissements d'enseignement agricole de l'appel à manifestation d'intérêt "expérimentations pédagogiques", autour des outils numériques au service de leur pratique pédagogique ou professionnelle.

Textes de référence :
Note de service DGER/SDPFE/2019-830 du 17-12-2019

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« EXPERIMENTATIONS PEDAGOGIQUES »

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La DGER met en place un processus de présélection et d'accompagnement des établissements candidats à l'appel à projets national concernant les expérimentations pédagogiques, conformément à la note de service DGER/SDPFE/2019-830 du 17-12-2019, relative au dispositif des expérimentations pédagogiques autorisées dans les établissements de l'enseignement agricole par les autorités académiques dans le cadre des articles L811-8 et L813-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a donc pour objectif de sélectionner les intentions de projets pour la période 2025-2026.

Le thème retenu pour ces expérimentations est : « #acoustice chez vous »

#acoustice est un dispositif national d'accompagnement aux usages du numérique pour l'éducation à destination des équipes pédagogiques et administratives. Il se caractérise par l'organisation d'ateliers de pratiques, de webinaires, de podcasts, portés par une plateforme numérique (https://acoustice.educagri.fr/?PagePrincipale)

#acoustice propose également un accompagnement sur site des projets des établissements relevant du ministère de l'agriculture

Le pourquoi de l'accompagnement au numérique éducatif ?

Les innovations efficientes ne se situent pas à l'échelle des grands principes mais à celle des réalisations concrètes liées à un contexte précis et répondant à un besoin spécifique. C'est donc dans des situations pédagogiques concrètes, dans la classe, dans l'établissement, que les équipes pédagogiques peuvent expérimenter "ce qui marche" avec leurs apprenants. Le dispositif acoustice propose ainsi aux établissements, réseaux ou groupes d'enseignants, un accompagnement sur mesure pour expérimenter ensemble des outils numériques au service de leur pratique pédagogique ou professionnelle.

L'appel à manifestation d'intérêt se fixe les objectifs suivants :

- Proposer un cadre de réponse simplifié permettant au plus grand nombre d'établissements de candidater dans les temps impartis au sujet de l'expérimentation proposée
- Définir les modalités de mises en œuvre de leur projet et la place de l'accompagnement de l'équipe #acoustice, pour les candidatures sélectionnées.

2. CAHIER DES CHARGES

2.1 Les bénéficiaires

Tous les établissements et centres de formation de l'enseignement agricole sont éligibles au dépôt d'un dossier de candidature, à l'exception des établissements privés hors contrat.

2.2 Les critères d'éligibilité

Pour être éligible, la demande doit émaner d'un établissement, d'un groupe d'établissements, ou d'un réseau. Elle doit concerner un projet de développement des usages du numérique et impliquer des équipes éducatives sur toute la durée du projet.

2.3 Modalités de présentation du projet

Nom du demandeur : un réseau, un groupe d'enseignants/formateurs, un établissement, un groupe d'établissements

Objectifs prioritaires du projet :

- ✓ Choisir les postures à adopter pour les enseignants et leurs apprenants
- ✓ Déterminer les ressources utiles pour agir en cohérence avec celles-ci
- ✓ Soutenir l'engagement, la motivation ou l'autonomie des apprenants
- ✓ Favoriser la collaboration et les échanges
- ✓ Faciliter l'évaluation et le suivi des progrès, développer les compétences numériques des personnels

Modalités envisagées : en présentiel, en mode hybride, à distance

Descriptif du projet :

- **Public concerné** : enseignants, formateurs, personnels administratifs et/ ou de direction, élèves, étudiants, apprentis
- **Durée estimée** : journée, séminaire, cycle de formation
- **Organisation envisagée** : équipe projet, planification du projet,
- **Mesures d'impact** : mesurer l'impact du projet

Communication et diffusion :

- Préciser les modalités de diffusion et de communication du projet en interne comme en externe
- Préciser les livrables du projet

Budget :

- Quel est le budget que la structure envisage d'allouer au projet : licences applicatives, investissement en matériels, ressources humaines, …

2.4 Critères de sélection

La sélection des projets sera établie selon les critères suivants :

- Sujet à fort potentiel de transformation des pratiques
- Objectifs du projet clairement définis et qui vérifient les critères SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporellement défini)
- Qualité et nombre de personnes impliquées dans le projet y compris les apprenants
- La clarté du rôle des membres du comité local de suivi du projet
- La planification réaliste du projet de son lancement à l'évaluation en passant par sa mise en œuvre
- La pertinence de la stratégie d'évaluation du projet
- La qualité des modalités d'évaluation de l'impact du projet sur le développement des compétences (métiers, numériques, psychosociales, etc)
- La qualité de la stratégie de communication tout au long du projet
- Les propositions réalistes de transposabilité du projet dans d'autres contextes

2.5 Propositions d'action et modalités d'intervention

- **Des formations en présentiel**

Vous souhaitez proposer une formation dans votre établissement/réseau sur des pratiques numériques au service de la pédagogie ? Nous pouvons vous aider à l'organiser et si besoin intervenir.

Exemples

Découvrir et raisonner les utilisations des intelligences artificielles en formation et en évaluation (pour les enseignants/formateurs : aide à la recherche d'informations, conception de supports pédagogiques, rétroaction et correction, etc. ; pour les apprenants : éducation et enjeux, soutien à l'apprentissage, soutien à la recherche d'informations, développement de la pensée critique, réalisation de tâches, évaluation, etc.),

Accompagner les apprenants dans leurs projets personnels et professionnels en associant une démarche e-portfolio avec les Open Badges,

Engager de façon dynamique les équipes d'enseignants/formateurs avec leurs apprenants sur toute la durée de leur formation (semestrialisée ou non) : planification partagée de la formation, visualisation commune des compétences en cours d'acquisition/acquises tout au long de la formation en fonction des activités mises en œuvre,

Mobiliser les environnements virtuels au service des apprentissages (programme Vinum - conduites d'engins agricoles, taille de la vigne, maintenance d'engins agricoles-, Silva Numerica -milieu forestier-, etc.)

Animer des dynamiques d'équipes, de groupes d'enseignants, de formateurs en associant les apprenants etc.

- **Des événements thématiques**

Vous souhaitez organiser un événement ? Vous avez besoin de méthodes innovantes ? Nous pouvons vous aider pour sa préparation et son animation, trouver les experts associés à votre thématique, etc.

Exemples : temps d'échanges de pratiques, séminaire d'équipe, journée du numérique agricole ou journée banalisée sur le numérique (ses usages, sa place etc.).

- **Une boîte à outils pour accompagner vos projets**

Vous avez monté un projet avec vos élèves et vous avez besoin d'un coup de pouce, d'un appui à son animation, de méthodes ou d'outils pour le finaliser ? Nous pouvons intervenir auprès de l'équipe pédagogique et/ou des élèves, en amont ou lors de votre projet.

Exemples : travailler sur la création, diffusion de ressources, travailler sur l'organisation de webinaires, travailler à la mise en place d'un dispositif de reconnaissance avec les Open Badges.

- **Modalités d'intervention**

Les interventions en présentiel seront favorisées dans vos établissements.

2.6 Les délais de dépôt des dossiers

Les candidatures doivent être déposées sous forme électronique,

Avant le 30 janvier 2026 à 23h59 (pour une mise en œuvre en septembre 2026)

Avant le 3 juillet 2026 à 23h59 (pour une mise en œuvre en janvier 2027)

Vous trouverez le lien concernant le dépôt à l'adresse ci-après :

https://chlorofil.fr/numerique-educatif/ressources/ressources-de-lenseignement-agricole/acoustice

Pour toute question sur le contenu du dossier de candidature, vous pouvez contacter :

- acoustice@educagri.fr
- delphine.prignot@agriculture.gouv.fr

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER